ART. 7 N° 1028

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N º 1028

présenté par Mme Vidal

ARTICLE 7

À la dernière phrase, substituer aux mots :

« ces financement soient dirigés »

les mots:

« cette aide soit dirigée »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel